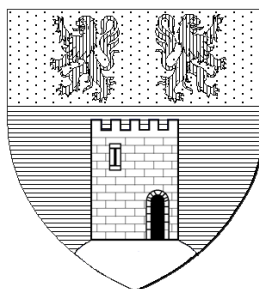


# PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU  
1 Place de la Mairie  
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 20 AVRIL 2018

**Président : M. MAGNUS Philippe, Maire**

**Secrétaire(s) de séance : Mme LAMBERT**

**Présents : Mmes AMIC Michelle, AUDIBERT-GIBIER Monique, LAMBERT Sylvie et TREMORI Marie-Line, MM, LAUGIER Robert, MAGNUS Philippe et SEGUIN Jean-Jacques.**

**M. AMIC Philippe avait donné pouvoir à Mme LAMBERT, M. DE CARLO Roger avait donné pouvoir à M. MAGNUS.**

**Absents : M. COURNEDE Mathieu.**

Le Maire ouvre la séance à 21 H 00 en indiquant que la réunion a été reportée en raison du vote le vendredi 13 avril du budget de la Communauté de Communes à Pont-Lagrand.

Il rappelle ensuite les faits marquants intervenus depuis la dernière séance

Les employés communaux et intercommunaux ont été mobilisés sur trois jours pour une campagne d'élagage concernant une vingtaine d'arbres. Pour ce faire une nacelle a été louée ainsi qu'un broyeur. Le coût global sera calculé à réception de l'ensemble des factures et comparé au devis d'un prestataire extérieur.

Concernant l'atteinte au droit de passage dans la Cour du Château, Monsieur CLIER du Cabinet GESTISSIMO, syndic professionnel, a adressé un chèque de 800 € en remboursement des frais avancés par la Commune en vue de la

Établi le : 11/05/2018

MAIRE

**M. Philippe MAGNUS**

Signature et cachet

désignation d'un Administrateur Judiciaire. Le Maire s'est rapproché du syndic pour organiser une dernière réunion de conciliation avec Monsieur Denis PEUZIN qui interdit l'accès à partir de la place de la Fontaine. Cette réunion avec Messieurs CLIER et PEUZIN se déroulera le 7 mai à 10 H 00 en Mairie.

Concernant les dotations de l'État (DGF) et alors que le Président de la République s'est formellement engagé à les maintenir au niveau de 2017, la comparaison fait apparaître une diminution de 6,3% supplémentaire (64 985 € en 2018, contre 69 362 € en 2017). En 6 ans les dotations de l'État ont baissé d'un tiers. Un courrier a été adressé au Préfet et à la Députée pour demander des explications circonstanciées et inviter le Président de la République à se rendre sur place pour apprécier la grande opulence qui règne à Lachau.

Les opérations d'abattage ont commencé à la coupe d'affouage. La délimitation latérale n'ayant pas été effectuée, il est demandé aux affouagistes de bien se tenir sur leurs limites. Les titres de recette seront émis. Concernant le bois livré, la facturation s'effectuera à la livraison.

Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme se rendra sur la commune le 27 avril 2018, jour où se tiendra aussi la réunion pour la reconstruction du pont de pierre. A cette occasion seront abordées les dossiers de l'éclairage public, le renforcement du réseau ainsi que la desserte du futur lotissement communal.

La Commission des Impôts ne sera pas réunie du fait que le seul dossier à statuer concerne une annexe (piscine).

La mise en service du site internet s'est heurtée à la production d'un argumentaire justifiant de l'intérêt légitime pour la Commune de posséder le nom de domaine. L'argumentation a été retenue par le pourvoyeur. Le domaine est toujours en attente de déblocage.

Le permis de construire de Christian et Christine CAPRON a été accordé peu de temps avant le décès de Monsieur CAPRON. Le Conseil Municipal espère que l'opération sera poursuivie.

Le Centre de Gestion a donné un avis favorable sur les critères d'évaluation du dispositif RIFSEEP ; les délibérations et arrêtés de mise en œuvre doivent être pris. (délibération n°2018-17)

La mise en location du rez-de-chaussée de la Poste se poursuit sur « Le Bon Coin », la candidate précédemment retenue s'étant finalement désistée.

Le panneau d'entrée de village matérialisant l'appartenance de la Commune au Parc Naturel Régional des Baronnies a été commandé au prix de 113 €, dont 100 € remboursés par le Parc.

Les déclarations à l'Agence de l'Eau en vue du calcul des redevances ont été transmises. Le montant des redevances devrait rester stable.

L'Assemblée Générale annuelle de l'Association Syndicale des Arrosants du Canal du Moulin a mis en évidence un problème de débit réservé qui porte atteinte à l'activité agricole.

Les prélèvements d'eau dans les réservoirs pour analyse auront lieu le 26 avril 2018.

Le Maire donne lecture des délibérations prises suite au dernier Conseil et rappelle l'ordre du jour.

**MAIRE**

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet

1- **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 9 MARS 2018**

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**2- LOTISSEMENT COMMUNAL**

La réunion sur le lotissement avec le géomètre et les architectes s'est tenue ce jour. Les conditions de desserte sont suffisantes pour six lots. La Commune se rapprochera du SDED concernant les conditions de raccordement électrique pour 72 KW. Concernant l'eau et l'assainissement aucune difficulté particulière n'est apparue. Une esquisse de découpage des lots et d'implantation des maisons à construire sera transmise pour le prochain Conseil. Une nouvelle rencontre est programmée le 18 mai.

**3- AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Le Maire rappelle que Lucie REUBIRA, suite à un accident, se trouve en maladie depuis août 2017. La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Vaucluse refusant de l'indemniser au motif qu'elle n'a pas cotisé le nombre d'heures suffisantes, une demande de recours gracieux de l'Employeur a été transmise dans les délais. L'accusé réception a quant à lui été envoyé à l'assurée.

Interrogée par le Maire, la CPAM 84 a finalement indiqué que le nombre d'heures pouvait être apprécié au-delà de ce seul emploi, sur les emplois précédents sans tenir compte des périodes de chômage.

Informée de cette possibilité, Lucie a rassemblé les éléments attestant qu'elle remplissait les conditions nécessaires mais la CPAM a considéré que les justificatifs avaient été produits hors délais.

Lucie qui est arrêtée jusqu'au 30 avril 2018 reprendra le 2 mai.

Le problème rencontré concerne uniquement la prévoyance et non la retraite.

La CPAM n'intervient que dans la mesure le salarié effectue 150 heures par trimestre, or le contrat passé avec la Poste ne prévoit que 120 heures.

La question est posée de majorer l'amplitude des horaires d'ouverture.

La fréquentation de l'Agence, la baisse des dotations et la révision du contrat liant la Commune à la Poste plaident en faveur du statu quo.

**4- ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Le SDED a transmis un nouveau plan identique au plan initial.

Renseignement pris il ne s'agit que d'une esquisse de nature à estimer le coût de la réfection.

Un accord est donné sous réserve de mise en œuvre de leds, de réduction des postes de commandement, de mise en valeur des monuments, de traitement du jeu de boules et de nouveau calcul du montant en fonction du nombre effectif de points lumineux installés.

Le document sera remis et explicité au SDED lors de leur visite du 27 avril 2018.

**MAIRE**

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet

## **5- RÉFECTION DU PONT SUR LA LOZANCE**

La note transmise par le département est présentée. La proposition n°4 du Département donne satisfaction.

Une nouvelle réunion est programmée par la Direction des ouvrages d'art du Département le 27 avril avec le SDED, ENEDIS et ORANGE pour organiser la dérivation des réseaux. Pour régler la question de l'emprise, Monsieur Jacques JARJAYES, propriétaire mitoyen sera convié à la réunion sur site.

## **6- DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Quatre demandes sont examinées. Les subventions aux associations Lachau Vélo et Club Espérance sont reconduites à l'identique des montants de 2017, celles du Ski Club de Buis et de Mistigri sont ajournées. (délibération n°2018-18)

## **7- COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS**

### ***Communauté de Communes :***

Le budget de la Communauté de Communes a été voté le 13 avril à l'unanimité. Les taux d'imposition seront maintenus (10 % d'augmentation sur la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale – Nyons).

Le taux de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères est de 12 %.

Des colonnes pour la collecte sélective seront installées dans le village en remplacement des containers situés à proximité du pont de pierre.

Une subvention de 1 000 € a été attribuée au Luminaire. Elle se substitue à celle versée par la Commune du fait de l'intérêt communautaire de ses actions en matière culturelle.

La compétence SPANC sera prochainement transférée aux communes pour prévenir le transfert d'office de la compétence « Eau et assainissement » à la Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Cette solution permet à la Commune de maintenir son système de gestion mais surtout de tarification de l'eau jusqu'en 2026 à minima. Le schéma de Cohérence Territoriale devrait être lancé prochainement.

### ***Voirie :***

Concernant les travaux urgents de mise en sécurité du Chemin des Barjavaux, deux devis ont été réceptionnés des entreprises Richard MICHELI et NICOLAS TP. Ils sont ouverts en séance.

L'entreprise NICOLAS TP, moins disante est retenue pour un montant de 1 920 € HT.

Concernant l'opération à réaliser dans le village, les devis ne permettant pas la comparaison, des compléments seront demandés pour un réexamen.

### ***Eau et assainissement***

Le débit de la source au captage sera surveillé.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS  
Signature et cachet

---

Le bac à sable de la station sera traité car le SATESE a signalé un phénomène de colmatage.

### **Écoles**

Les demandes de prise en charge des frais de fonctionnement de l'École d'Éourres, fréquentée par plusieurs enfants de la Lachau, sont rejetées : aucune demande de dérogation préalable n'ayant été demandée et accordée.

## **8- QUESTIONS DIVERSES.**

Bistrot Communal : Nathalie souhaite installer à ses frais une tonnelle, la Commune se contentant de fournir le comptoir.

Le mur de soutènement du chemin menant à l'Hôtel AUDIBERT, impasse du Vieux Moulin, menace au niveau du jardin D'Yves DABRIN. Après recherches, et s'agissant d'une voirie communale, il résulte d'une question écrite au Gouvernement qu'il appartient au propriétaire de prendre en charge la réfection du mur.

Le devis de Franck COUDENE pour l'installation d'un paratonnerre destiné à protéger la Tour de Riable est validé. L'opération est financée dans le cadre de la réserve parlementaire de la sénatrice Marie-Claude MONIER.

La mise en concurrence des compagnies d'assurance fait apparaître que GROUPAMA reste compétitif.

L'entreprise CEREG devrait effectuer des comptages de nuit sur les réservoirs du 23 avril 2018 à 23 h 00 au 24 avril 6 H00 avec Roland MOINIER qui a accepté.

Un compte « essence » a été ouvert auprès du garage REINAUDI, anciennement LAMBERT, à Laragne.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 0 H 30.

---

**MAIRE**

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet